

Pétition « Invasion d'épillets sur Genève »

Pétition lancée par Genève-Chiens MDPCG



adressée au Conseil municipal de Genève.

Récemment, la Ville de Genève applique l'entretien différencié des espaces verts pour développer la biodiversité en milieu urbain. Les parcs et autres lieux verts de la Ville sont perçus comme des espaces avec chacun sa vocation, son esthétique et sa fréquentation. La nouvelle politique concernant la tonte des espaces verts entraîne la « prolifération » de ces petits épis au travers du « fauchage raisonné » (coupe à 10 cm du sol afin notamment de préserver la biodiversité). « Le concept est bon mais le problème est que l'épillet, s'il n'est pas tondu régulièrement, se disperse sur les trottoirs, autour des arbres... On en retrouve partout en ville de Genève.

Ne serait-il pas plus pertinent de laisser cette mission à ceux qui ont les ressources suffisantes (en nature) ; c.à.d. aux communes qui ont de grandes zones de nature ? En ville l'humain devrait primer sur le bien-être des nuisibles. Si la ville de Genève suivait une cohérence logique, elle ôterait du béton et de l'asphalte en premier ressort.

Invasion voulue ? Depuis cette année, 2023, nous avons vu apparaître dans les zones vertes de la ville une invasion d'orge des rats, et avec eux les épillets qui sont des dangers. La population qui pouvait disposer de ces espaces voit des platebandes arides, dans lequel l'humain n'a plus sa place. Genève a déjà fait parler d'elle pour ses îlots de chaleur, et maintenant on n'aura plus accès aux espaces verts pour se prélasser et se rafraîchir. Passant d'une politique d'« accès autorisé aux humains dans les zones vertes » à « leur empêcher de le faire ».

Et pour nos animaux domestiques. Véritable fléau, un épillet qui a pénétré en profondeur dans l'oreille est douloureux. Le chien manifeste sa gêne par des mouvements de la tête. L'épillet ne peut être retiré par une simple manipulation à cause de la douleur infligée et des mouvements du chien qui en découlent. L'intervention du vétérinaire est indispensable. Lui seul peut évaluer l'emplacement de l'épillet et procéder à son retrait généralement sous anesthésie générale. S'il s'est infiltré dans les espaces interdigitaux de ses coussinets, il se met alors à boiter et à se lécher. Dans ce cas, l'intervention du vétérinaire s'impose également pour inciser la lésion, enlever l'épillet et administrer un antibiotique.

Danger de l'épillet en ville. L'épillet s'accroche aux poils et pénètrent les orifices : la particularité de l'épillet est tout d'abord qu'il s'accroche aux vêtements, mais de la même façon dans le poil des animaux. Et c'est bien là le problème. D'autant plus chez les chiens et chats à poil long ou encore frisé et leur présence ne se voit pas toujours. Non seulement l'épillet ne se « contente » pas de s'accrocher aux poils, mais il peut s'incruster, comme par exemple dans les espaces interdigités (coussinets), mais aussi dans les oreilles, narines, yeux, d'autres orifices et même en perçant directement la peau pour s'incruster dans la chair.

Nous, les habitants de Genève, notamment propriétaires de chiens, comprenons que la ville se soucie de la planète, mais pas au détriment des humains. Toute gestion future devrait être cohérente et aller dans le sens du Développement durable (écologie, économie, social).

En conséquence, nous demandons de revoir la politique de semaille et de coupes relatives à la gestion des espaces verts dans les zones urbaines. Les communes rurales du canton peuvent déjà bien traiter de la biodiversité.

Au vu de ce qui précède, **les pétitionnaires demandent au Conseil municipal de la Ville de Genève, que soit revue la politique de semaille et de coupes relatives à la gestion des espaces verts dans les zones urbaines ; et ce afin que l'humain puisse y bénéficier également.**

Nous vous invitons à signer cette pétition et à renvoyer les feuilles de pétition (même incomplètes) avant le **30 mars 2024** à : MDPCG, rue de Monthoux 8, 1201 Genève

Nom et Prénom	Code postal et Ville	Signature	email (facultatif)

L'e-mail facultatif vous permettra de vous tenir au courant des suites de l'affaire.

www.genevechiens.com

MDPCG Mouvement de Défense des Propriétaires de Chiens de Genève, rue de Monthoux 8, 1201 Genève, 077/414.07.25, info@genevechiens.com